

## COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers
09/10/2025	20/10/2025	En exercice : 19 Présents : 11 Votants : 16

L'an deux mil dix vingt cinq

Le 15 Octobre à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)

### **ETAIENT PRESENTS :**

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, LAUNAY Chantal, BRIAND Henri, Rémy GORON, ALEXANDRE Pierre, LEGOUT Séverine, DURET François, BERTAUX Delphine

### **Formant la majorité des membres en exercice.**

**ABSENTS Excusés** ISAMBARD Albert, GUIBLIN Aline, JALLU Yann, JOUAUX Laëtitia, ROCHELLE Stéphane, SAINT MLEUX Xavier, DURAND Marie-Claude,

**ABSENTS** : BOULET Peggy

**POUVOIR** : ISAMBARD Albert donne pouvoir à Pierre ALEXANDRE, GUIBLIN Aline donne pouvoir à Pascal HERVÉ, JALLU Yann donne pouvoir à Fabienne LANDAIS, JOUAUX Laëtitia donne pouvoir à Delphine BERTAUX, SAINT MLEUX Xavier donne pouvoir à Guy LE GONIDEC

**Mme Chantal LAUNAY a été élue secrétaire de séance.**

### **N°01-10-2025 – Autorisation de signature – Emprunt Cour des Savoir Faire**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le projet de la Cour des Savoir Faire a été préparé en prenant en compte la contractualisation d'emprunts à hauteur de 433 713.26€ (délibération d'approbation de l'Avant-Projet Définitif du 25 janvier 2023).

Suite à la consultation des entreprises et à l'obtention de subventions complémentaires, le montant global à emprunter s'établit désormais à hauteur de 350 979.11€.

Il est précisé que sur cette somme, une partie fera l'objet d'emprunts spécifiques auprès de la Banque des Territoires afin de financer la partie liée à la création des logements sociaux. Ainsi il reste une somme à emprunter pour le reste des travaux à hauteur de 135 000€.

Monsieur le maire expose avoir consulté plusieurs banques et reçu plusieurs offres.

Considérant le souhait de mettre en correspondance la capacité de remboursement avec les recettes, prévisionnelles, attendues au moyen des loyers, il précise que la durée retenue pour l'emprunt est de 15 ans.

Monsieur le Maire présente l'offre de financement et les conditions générales version CG-LBP-2023-14 reçues de la part de la Banque postale

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Prendre acte de l'emprunt proposé :**

Score Gissler : 1A  
Montant du contrat de prêt : 134 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 15 ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements

**Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/01/2041**

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 134 000,00 EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 12/12/2025, en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,70 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

**Commission**

Commission d'engagement : 200,00 EUR

**Autorise** monsieur le maire à contracter l'emprunt présenté

**Préciser** que l'emprunt souscrit est inscrit au budget 2025

**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire et à procéder au déblocage des fonds

**La Secrétaire de Séance**

**Chantal LAUNAY**



**Le Maire**

**Pascal HERVÉ**

